

En raison d'un état de choses déplorable venant de ce que le gouvernement n'a pas su reconnaître à la Poste l'importance économique qui est la sienne, le ministre a été incapable de régler les conflits ouvriers qui se sont succédé. L'état de choses déplorable engendre la situation suivante: le Conseil du Trésor conduit les négociations salariales, les Travaux publics s'occupent des locaux et le Travail des questions de la main-d'œuvre. En outre, les Approvisionnements et Services ont leur mot à dire dans la mécanisation.

Les mêmes problèmes se sont déjà présentés dans d'autres pays à régime démocratique. Les postes étrangères ont été autorisées à relever leurs tarifs parce qu'une situation inflationniste exigeait des recettes accrues, mais elles ont transformé leurs méthodes de gestion. Au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest, par exemple, la direction, le personnel et les usagers collaborent organiquement à la bonne marche du service.

Ces trois associés doivent s'asseoir à la même table. Un système de communications comme Comteam ne suffit pas. Il faut qu'il y ait une détermination commune, il faut que l'on s'attable pour discuter. Cela présuppose la confiance mutuelle entre les éléments qui participent au dialogue. C'est à la co-gestion qu'il faut avoir recours pour résoudre les problèmes postaux. Tous les éléments doivent s'asseoir à une même table et tâcher de résoudre certains problèmes auxquels a fait allusion le ministre des Postes. Nous vivons dans une démocratie industrielle. Cela sera nécessaire pour surmonter les problèmes auxquels fait face le service postal canadien.

Enfin, j'aimerais insister avec force sur le fait que le ministre des Postes commet une erreur fondamentale, et je suis sûr qu'il s'en rend compte, quand il annonce aussi arbitrairement d'importantes hausses des tarifs postaux. Il nous a dit que nous avions été avertis suffisamment à l'avance et que, le 1<sup>er</sup> avril, les usagers auront fini par se résigner. Il devrait comprendre que nous assisterons aux protestations habituelles de propriétaires de petites entreprises, d'éditeurs, de personnes âgées et d'autres Canadiens qui comptent absolument sur un service postal pratiquant des tarifs raisonnables.

Le ministre des Postes n'a pas daigné mener les consultations nécessaires à l'élaboration d'une telle décision. Je sais qu'au cours des prochaines semaines je passerai beaucoup de temps à tenter d'expliquer à des éditeurs et à des hommes d'affaires le problème du ministre des Postes, ce qui constitue une tâche difficile pour un membre de l'opposition officielle. Comme l'a souligné le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, à sa réunion du 11 mai dernier, le gouvernement agit illégalement.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Je tiens à faire remarquer au député de Brandon-Souris que le ministre des Postes a parlé pendant 14 minutes et que le député parle déjà depuis plus longtemps que cela. Quand le député terminera-t-il ses remarques?

**M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, j'en suis à mon dernier paragraphe. Votre Honneur a un très bon sens de la chronologie et il a senti que j'arrivais à ma péroraison.

De l'avis même du comité permanent de la Chambre des communes, le gouvernement agit de façon illégale. Le 18 mai dernier, nous avons demandé au ministre des Postes de renvoyer la question à la Cour suprême pour que celle-ci prenne une décision définitive à ce sujet. Aujourd'hui encore, je lui ai

### Postes

demandé de retarder les hausses projetées jusqu'à ce que la Cour suprême ait rendu une opinion sur la question et jusqu'à ce que les modifications nécessaires soient apportées à la loi sur les postes. Sur cette question, le gouvernement n'a certes aucune raison de ne pas respecter la loi.

● (1552)

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à exprimer mon mécontentement, car il semble que le ministre des Postes ait jugé bon d'adresser par poste le texte de son allocution de cet après-midi, au chef de mon parti et au leader de mon parti à la Chambre, car nous n'avons pas encore reçu d'exemplaire de son texte. J'estime que se servir du service postal pour faire parvenir aux députés des copies de documents, c'est chercher à les desservir à dessein. Voilà en tout cas ce qui s'est passé pour notre parti.

Les Canadiens savent très bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans les services des Postes canadiennes, et je suis heureux de voir que le ministre a enfin mis le doigt sur le problème dans la déclaration suivante qui figure à la page 4 du texte de son discours, que j'ai pu emprunter: «Les employés des Postes sont, bien entendu, l'élément le plus important du programme de mécanisation. Nous avons besoin de la collaboration de tous les employés des Postes et de leurs syndicats pour assurer le succès de la mécanisation et pour maintenir des niveaux élevés de service. En retour, ils doivent retirer leur part des gains réalisés par la mécanisation.»

Il n'y a pas un seul Canadien qui ne sache pertinemment que, comme dirait Hamlet, il y a quelque chose qui cloche dans le royaume du Danemark. Le ministre a souvent entendu dire dans tout le pays que la question de la mécanisation du service des Postes a créé d'énormes problèmes aux travailleurs qui se trouvent touchés directement par cette question à savoir, les membres du syndicat des postiers canadiens. Le mécontentement à propos des changements techniques des services postaux a donné lieu à des grèves sauvages et à des grèves prolongées.

Lorsque l'ancien ministre des Postes, Bryce Mackasey, a introduit les mêmes objectifs que ceux du code canadien du travail, dans le contrat conclu avec les employés des Postes, il a déclaré que le gouvernement avait trouvé la solution. Il est évident que ce n'est pas le cas car nous sommes encore au point mort, en ce qui concerne l'article 127 du contrat. La direction des Postes cherche toujours à tourner autour de chaque article, pour éliminer les problèmes concernant les modifications techniques.

Ainsi tout le monde au Canada sait très bien qu'il y a aux Postes des difficultés entre direction et employés. Bien que le ministre des Postes ait avoué en entrant en fonctions qu'il ne s'y connaissait guère en relations industrielles et de négociations, il est devenu bien vite un expert en la matière et à présent voilà tout à coup qu'il prend fait et cause pour la direction. Le ministre des Postes a pris conscience d'un autre problème. A mon avis, le ministère des Postes fait en somme, une erreur de calcul. Par exemple, il avoue que la nouvelle tendance est de faire virer les fonds par ordinateur, comme on pu le constater les députés qui font affaire à leur succursale locale. Le ministère des Postes est pourvu de fonctionnaires grasement rémunérés, de tous les économistes et organisateurs voulus, cependant, tous ces cadres sont incapables de